

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 février 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3442)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CD54

présenté par
Mme Gaillard, rapporteure

ARTICLE 72 BIS AA

Après le mot :

« locales, »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 5 :

« qui peuvent comprendre un volet en nature (plantations) et un volet financier destiné à assurer l'entretien ultérieur. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.